Fair PharmaCare

- pour les nouveaux résidents

Vous devez vous inscrire au régime d'assurance-maladie avant de pouvoir vous inscrire au régime Fair PharmaCare.

- Le régime d'assurance-maladie offre une couverture pour des services médicaux, comme les visites chez le médecin et les frais d'hospitalisation, à tous les résidents de la Colombie-Britannique. Une fois que vous êtes inscrit, vous recevez votre carte d'assurance-maladie.

- Vous aurez besoin du numéro personnel inscrit sur la carte d'assurance-maladie pour avoir accès à des services médicaux.

Une fois que vous avez reçu votre carte d'assurance-maladie, vous pouvez vous inscrire à Fair PharmaCare.

- Fair PharmaCare couvre la plupart des médicaments sur ordonnance et certaines fournitures médicales.

- Le régime Fair PharmaCare peut réduire vos coûts, selon votre revenu familial et le montant que vous dépensez en médicaments sur ordonnance et en fournitures médicales chaque année.

- L'inscription à Fair PharmaCare est gratuite et il n'y a aucune prime à verser.

Veuillez consulter la fiche d'information sur le régime Fair PharmaCare ou visiter notre site Web pour plus de renseignements sur le fonctionnement du régime.

Comment puis-je m'inscrire?

- ✓ En ligne, à l'aide du formulaire d'inscription, ou
- ✓ Par téléphone en appelant Health Insurance BC.

Health Insurance BC peut répondre à vos questions au sujet du régime d'assurance-maladie et du régime Fair Pharmacare. Voir les coordonnées à la page 2.

BRITISH COLUMBIA
The Best Place on Earth

Comment est-ce que j'indique mon revenu si je suis un nouveau résident?

- Lorsque vous vous inscrivez à Fair PharmaCare, donnez votre revenu estimé net de l'année précédente. Si vous avez un conjoint, vous devez également indiquer son revenu net.

  Par exemple, si vous vous inscrivez en 2011, indiquez votre revenu net pour 2010.

- Fournissez des informations au sujet du revenu gagné au Canada et à l'extérieur du Canada.

  Si vous indiquez un revenu net estimé au moment de votre inscription, vous recevez immédiatement une **couverture provisoire** calculée en fonction de ce revenu net.

- Nous tenterons de vérifier votre revenu auprès de l'Agence du revenu du Canada. Si l'Agence du revenu du Canada ne peut pas vérifier votre revenu parce que vous n'avez pas soumis de déclaration de revenus au Canada pour l'année en question, nous vous en aviserons par lettre.

- Lorsque vous aurez reçu cette lettre, téléphonez à Health Insurance BC, à un des numéros de téléphone ci-dessous. On vous indiquera quels documents soumettre pour que votre revenu puisse être vérifié.

Communiquez avec Health Insurance BC

- Health Insurance BC administre PharmaCare et le régime d'assurance-maladie pour le ministère de la Santé.
- Health Insurance BC peut répondre à vos questions au sujet du régime d'assurance-maladie et de Fair PharmaCare.

Par ordinateur :

Pour des renseignements sur le régime d'assurance-maladie : www.health.gov.bc.ca/msp

Pour des renseignements sur le régime Fair PharmaCare ou tout autre régime PharmaCare : www.health.gov.bc.ca/pharmacare

Pour s'inscrire au régime Fair PharmaCare : https://pharmacare.moh.hnet.bc.ca

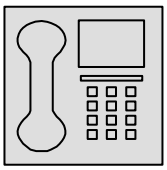

Par téléphone :

De Vancouver et la région métropolitaine : **604-683-7151**

Reste de la province, sans frais : **1 800 663-7100**

Du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h et le samedi de 8 h à 16 h.